

## APPEL A PROJETS 2026 : « SPORTS DE NATURE »



Date limite de dépôt des dossiers :

**Le dimanche 24 mai 2026**

Dossier à déposer en ligne sur le site :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

code : 4795

dispositif : **Sport autre financement ANS**

sous-dispositif : **Sport pour tous**

# CAHIER DES CHARGES

## CONTEXTE ET ENJEUX

Les sports de pleine nature sont des pratiques d'activités physiques et sportives bénéfiques à la prévention des risques sanitaires et à l'épanouissement personnel des pratiquants. Ils constituent un indéniable vecteur de développement économique et touristique des territoires et contribuent à leur attractivité. Ils sont également de formidables outils d'éducation et de sensibilisation à la préservation de l'environnement et au développement durable en permettant un accès à la nature au plus grand nombre. Mayotte offre un cadre exceptionnel pour déployer des activités sportives terrestres et aquatiques grâce à son lagon très facile d'accès et son patrimoine forestier encore préservé.

La logique d'intervention de l'appel à projets est :

- D'accompagner le développement de l'offre d'activités de pleine nature pour tout public
- De faire bénéficier le territoire de l'image dynamique associée aux sports de nature
- De faire de la protection du patrimoine naturel terrestre et nautique de Mayotte un enjeu des pratiques sportives
- De valoriser les filières des sports de nature
- De développer les retombées économiques des sports de nature sur le territoire
- D'ancrer les pratiques locales par le renforcement de la structuration des clubs.

## OBJECTIFS

L'appel à projet « Sports de nature » a pour but de promouvoir **le développement maîtrisé** des sports de nature par :

- La reconnaissance des lieux de pratiques sportives de nature tout en garantissant l'accès en toute sécurité des pratiquants dans le respect des milieux naturels et du droit des usagers,
- L'accès aux lieux de pratique des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) et l'animation des sites de pratique ;
- Le développement et l'amélioration de l'offre de pratique des sports de nature terrestres et aquatiques de qualité et l'encouragement à la pratique encadrée ;
- La sensibilisation au respect de l'environnement par la pratique dans des milieux naturels et le rôle éducatif des sports de nature ;
- L'utilisation des sports de nature comme levier éducatif, de formation, de maintien de la santé, et du développement durable.

L'appel à projet « Sports de nature » ambitionne de donner des moyens complémentaires aux porteurs de projets contribuant au développement de ces sports, et de le faire dans les meilleures conditions possibles afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives pour le plus grand nombre.

## AXES D'ELIGIBILITE

### AXE 1 : ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION D'ESPACES, SITES ET INITERAIRES PRATICABLES

- En accord avec les orientations du Projet Stratégique et Sportif du Territoire et la loi de refondation de Mayotte, toute action permettant de mettre en place à terme le PDESI est attendu au titre de cet appel à projet ;
- Il s'agit principalement de l'aménagement en faveur de la pratique des sports de nature : balisage, entretien et gestion des ESI et IPR, développement de sentiers pédestres et VTT ;
- Les projets présentés peuvent faire appel à des principes d'économie sociale et solidaire tels que des chantiers d'insertion, ou des marchés de commande publique introduisant des clauses spécifiques d'insertion pour ce faire.

### STRUCTURES ELIGIBLES

- Les associations loi 1901, à but non lucratif, qu'elles soient sportives ou non ; **justifiant de plus d'un an d'existence**
- Les collectivités territoriales et leurs groupements

### NATURE DES DEPENSES

- Accessibilité, nettoyage et réhabilitation des ESI, IPR et chemins ruraux ;
- Signalétique d'accès, balisage de qualité et homogène à l'ensemble du territoire Mahorais, outils cartographiques ;
- Activités de sports de nature encadrée avec action de sensibilisation environnementale ;
- Outils de communication et de promotion ;
- Encadrement

### AXE 2 : ACTIONS D'INTRODUCTION DES SPORTS DE NATURE DANS LES PROJETS EDUCATIFS DE TERRITOIRE

La nouvelle génération des Projets éducatifs de territoire marque très clairement une volonté d'accentuer l'activité physique et sportive pour les jeunes parmi les activités de continuité éducative. A Mayotte, il y a un enjeu spécifique à agir auprès des 6-11 ans mais également des adolescents de 12 à 18 ans pour lesquels on observe à cette période un décrochage.

La redécouverte de l'activité physique et sportive sous une autre forme tout en redécouvrant aussi le territoire est un enjeu fort qui peut être porté à travers les actions proposées par voie de conventions au titre des PEDT.

Seront éligibles les projets qui présenteront la mise en place d'activités de sports de nature (PMT, canoë-kayak, randonnée, VTT, ...) sur les temps périscolaires et extrascolaires encadrées par des éducateurs sportifs diplômés et disposant d'une carte professionnelle jeunesse et sport en cours de validité, et dont les porteurs seront en capacité de présenter leur convention avec la commune dont ils dépendent.

Ces projets pourront également comporter des actions de sensibilisation environnementale par le biais des activités sportives : sortie kayak-nature, marche nordique pédagogique en espace naturel,

toutes activités sportives proposant une approche pédagogique particulière sur les enjeux environnementaux et l'intégration de la transition écologique dans l'encadrement sportif via le référentiel de compétence du projet Sport et Biodiversité.

## STRUCTURES ELIGIBLES

- Les associations loi 1901, à but non lucratif, qu'elles soient sportives ou non ; **justifiant de plus d'un an d'existence**

## NATURE DES DEPENSES

- Activités de sports de nature encadrée avec action de sensibilisation environnementale ;
- Outils de communication et de promotion, ;
- Encadrement

*Attention, la simple dépense de matériel sportif sans présentation détaillée du projet d'activités physiques de pleine nature dans laquelle elle s'inscrit ne sera pas financée.*

La priorité sera donnée aux **projets s'inscrivant sur du long terme**. A cet effet, ne seront pas financées les actions se déroulant sur une seule journée, si elles ne s'inscrivent pas dans une logique structurante pour le territoire.

## TAUX DE PARTICIPATION ET PLAFONNEMENT

Taux de participation maximal fixé à 80% du montant total du projet

*Remarque : Le budget prévisionnel doit être équilibré en incluant la demande de subvention*

*Le montant demandé dans le budget de l'action doit être cohérent avec celui figurant dans le budget de la structure et celui figurant sur l'attestation sur l'honneur.*

## DEPOT DE LA DEMANDE

**Dossier à déposer en ligne sur le site :**  
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>  
code : **4795**  
dispositif : **Sport autre finacement ANS**  
sous-dispositif : **Sport pour tous**

### **Associations - pièces à joindre :**

- Budget prévisionnel de la structure
- Le budget n-1 de l'association approuvé par l'assemblée générale
- Le projet associatif (projet de développement)
- Le rapport d'activité approuvé par l'assemblée générale
- Un RIB
  
- Si reconduction d'une demande : Bilan de l'action - Compte-rendu financier de subvention ([Formulaire 15059\\*02 à télécharger](#))
  
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure : Mandat ou procuration

### **En cas de 1ère demande ou de modification, joindre également les pièces suivantes :**

- Une copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- La composition du bureau
- Les statuts de l'association

### **Collectivités - pièces à joindre :**

- Pour l'investissement : devis estimatif détaillé
- Lettre signée du porteur de projet demandant une subvention
- Un relevé d'identité bancaire RIB
  
- Si reconduction d'une demande : Bilan de l'action - Compte-rendu financier de subvention ([Formulaire 15059\\*02 à télécharger](#))
  
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure : Mandat ou procuration

***Remarque : tout dossier incomplet ne sera pas étudié***

#### **VOTRE CONTACT**

DRAJES Pôle Sport

Tél. : 02 69 63 33 75

[franck.teyssier@ac-mayotte.fr](mailto:franck.teyssier@ac-mayotte.fr)

[drajes976-sport@ac-mayotte.fr](mailto:drajes976-sport@ac-mayotte.fr)